COMMUNE DE CURTAFOND

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 décembre 2021**

Le conseil municipal approuve les deux précédents comptes-rendus à l'unanimité.

***Plateforme de tri***

Un projet de seconde plateforme de tri a été étudié sur le terrain propriété de la commune à l'entrée sud du village.

Le dénivelé du terrain engendrant des frais supplémentaires, il est proposé de réaliser ce projet sur le terrain situé route de Polliat, au lieudit « Riattez », appartenant au Département. Un contact a été pris. Le Département, ayant envisagé d'agencer son terrain servant à l'entrepôt de matériaux, accepte le dépôt des bennes de tri et propose un aménagement paysager commun.

Un second projet de déplacement de la plateforme de tri du village sur un terrain situé près du terrain de sports est à l'étude.

Le conseil municipal accepte ces deux projets.

***Alarme et sonorisation de l'Escale Bressane***

L'alarme installée dans l'Escale Bressane intégrant un transmetteur analogique nécessite l'installation en supplément d'un transmetteur GSM et la souscription d'un abonnement M2M. Il est proposé de la changer contre un matériel évolutif avec carte IP permettant la transmission des informations sur smartphone, d'ajouter une sirène extérieure ainsi qu'une télécommande qui évite d'attribuer un code à chaque locataire.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SAMS de Péronnas pour un montant de 1 650 € TTC, déduction faite de la reprise de l'ancien matériel.

Lors de la dernière location, il n'a pas été possible de mettre la sono à disposition, le matériel permettant l'usage d'un micro lors d'une conférence mais pas l'utilisation dans le cadre d'une animation musicale. Il convient d'ajouter deux enceintes ainsi qu'un lecteur MP3 audio préampli multimédia.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise CONCEPT SON de Péronnas pour un montant de 1 319,53 € TTC.

Ces dernières installations mettront un terme aux travaux de l'Escale Bressane.

***Achat d'une lame à neige***

La commune ayant l'obligation de déneiger les voies communales, le conseil municipal décide l'achat d'une lame à neige.

Il prend connaissance du devis de l'entreprise AGRAM de St Jean sur Veyle qui s'élève à 3 808,74 € TTC. Un devis de l'entreprise AGRINOVE de Curtafond est attendu. Le conseil délègue le maire pour réaliser cet achat auprès du moins-disant.

***Réparation de la clôture de l'école***

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise FAVRE de St Didier d'Aussiat pour un montant de 2 544,05 € TTC pour la réfection de 5 panneaux de la clôture de la cour de l'école ainsi que la pose de 5 barres de renfort.

Il sera rappelé aux enfants de ne pas se jeter contre la clôture afin de ne pas la dégrader de nouveau.

***Redevance d'Occupation du Domaine Public communications électroniques***

L'occupation du domaine public par différents réseaux donne lieu à versement de redevances. L'occupation par les réseaux gaz et électricité est calculée, perçue et reversée par le Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain.

Pour la facturation de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques, le conseil municipal fixe la redevance pour 2021 à 827,38 € se décomposant comme suit :

- artère aérienne : 9,81 km x 55,05 € = 540,04 €
- artère souterraine : 6,959 km x 41,29 € = 287,34 €.

Cette occupation sera revalorisée chaque année selon l'index BTP.

***Dématérialisation des actes administratifs et des flux financiers***

La convention signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain le 11 octobre 2018 concernant la télétransmission des actes au contrôle de légalité (envoi en Préfecture des délibérations, arrêtés…) et la dématérialisation de la comptabilité (échanges avec la trésorerie de Montrevel en Bresse) par l'intermédiaire de la plateforme Docapost Fast est arrivée à échéance le 30 novembre 2021.

Le conseil municipal accepte la proposition du CDG 01 pour le renouvellement de la convention dans les mêmes conditions pour une durée de trois ans.

***Contrat de maintenance informatique***

L'échange du poste informatique du secrétariat et la remise à niveau des deux autres ordinateurs ainsi que l'échange de la téléphonie de la mairie et de l'Escale Bressane ont été réalisés par l'entreprise DSI Bourgogne de Saint Laurent sur Saône pour un montant de 1 314,98 € TTC pour la téléphonie et 3 462,04 € TTC pour l'informatique.

L'entreprise propose un contrat d'infogérance incluant la maintenance, la sauvegarde, les antivirus des trois ordinateurs de la mairie et du matériel de téléphonie pour un montant annuel de 960,48 € TTC.

Le conseil municipal accepte ce contrat.

***Subvention association***

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 75 € à l'association CURTAFOND CRE'ANIM en compensation de la prise en charge du plat principal de l'inauguration de l'Escale Bressane.

***Droit de préemption urbain***

Le conseil municipal est informé de la vente d'une propriété sise 786 route du Village et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

***Questions diverses***

Le conseil municipal :

- est informé de l'accord définitif donné par la communauté d'agglomération pour la création d'un nouveau terrain de sports dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial, un COPIL rassemblant les 5 communes concernées sera créé pour mener à bien ce dossier

- est informé du permis de construire déposé le 9 novembre 2021 et accordé le 1er décembre 2021 à Mr et Mme Alberto GRAZIANI pour la construction d'une maison d'habitation, 24 allée du Clos des Erables

- est informé de la déclaration préalable :
  - déposée le 3 novembre 2021 et accordée le 26 novembre 2021 à Mr et Mme Cédric CHAVANELLE pour la pose de panneaux photovoltaïques, 104 impasse des Sources
  - déposée le 17 novembre 2021 par Mr et Mme Patrick MAITRE pour la pose de panneaux photovoltaïques, 6 allée des Charmettes
  - déposée le 23 novembre 2021 par Mme Flavie MICHELON pour la construction d'une piscine, 651 chemin de Beauvert

- prend note que la première Sainte Barbe du CIS des 3 Logis aura lieu à l'Escale Bressane le vendredi 10 décembre

- entend le compte-rendu par Corinne BECAUD
  - de la réunion du groupe de travail « développement durable » : harmonisation des consignes de tri au 1er janvier 2022, l'objectif étant de réduire la production de déchets de 528 kg par habitant par an à 483 kg
  - de la réunion du Sivos : 10 enfants en moins à la rentrée 2021, une nouvelle baisse d'effectif à la rentrée 2022 qui n'entraîne pas la fermeture d'une classe
  - de la réunion de la conférence Bresse
  - de la réunion du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc : pas de travaux sur la commune en 2022
  - de la rencontre avec Mme Nathalie ERRIGO, conseiller aux décideurs locaux à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain dont le rôle est d'apporter un conseil budgétaire et comptable, un conseil financier, fiscal, économique et patrimonial et en réingénierie des processus en remplacement du trésorier local amené à disparaître

- prend note que la commission « communication et associations » se réunira le 20 décembre à 18h30

- prend note que la commission « économie et finances » se réunira le 15 décembre à 18 h

- est informé par Jean-Michel LEPY de sa démission du conseil municipal
- prend note que l'Amicale des Donneurs de Sang projette d'organiser le don du 13 juillet à l'Escale Bressane si les conditions nécessaires sont réunies
- est informé que 120 personnes sont abonnées à l'application mobiles Illiwap
- entend le compte-rendu par Cédric CHAVANELLE de l'inauguration des terrains de football et de tennis de Polliat.